INFORMATIONS

- Si vous ne recevez pas de SMS pour la réception de votre titre merci de nous appeler au 02.97.60.00.37
- Les titres sont conservés pendant 3 mois en Mairie. Passé ce délai ils seront détruits.

MAIRIE

28, rue du Général de Gaulle

56501 LOCMINE

Tél: 02.97.60.00.37 - Fax: 02.97.44.24.64

E-Mail: accueil@locmine.bzh
Site: http://www.locmine.bzh

Remise des passeports et CNI

Sans R.D.V.:

Mardi 9h00-12h - 14h-17h00

Samedi 11h30-12h00

<u>Autres jours : sur R.D.V.</u>

CARACTERISTIQUES DES PHOTOS D'IDENTITE

Qualité de la photo : la photo doit être nette, sans pliure, ni traces.

Format : La photo doit mesurer 35 millimètres de large sur 45 millimètres de haut. La taille du visage doit être de 32 à 36 MM, du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure.

Luminosité, contraste et couleurs : La photo doit être correctement contrastée, sans ombre portée sur le visage ou en arrière-plan. Une photo en couleurs est fortement recommandée.

Fond : Le fond doit être uni, de couleur claire (bleu clair, gris clair). Le Blanc est interdit

La tête et le cou : La tête doit être nue sans chapeau, foulard, serre-tête ou autre objet décoratif. La tête doit être droite et le visage dirigé face à l'objectif. Le cou doit être dégagé. (Pas d'écharpe, pas de capuche)

Regard et expression : Il faut fixer l'objectif. L'expression doit être neutre et la bouche doit être fermée.

Visage et yeux : Le visage doit être dégagé. Les yeux doivent être parfaitement visibles et ouverts. (Pas de frange ou de mèche cachant les sourcils). Les photos doivent être prises sans lunettes.

COMMUNES DU MORBIHAN ÉQUIPÉES D'UN DISPOSITIF DE RECUEIL BIOMETRIQUE

Allaire, Auray, Baud, Carnac, Gourin, Guémené-sur-Scorff, Guer, Guidel, Hennebont, Josselin, La Roche Bernard, Lanester, Le Palais, Locminé, Lorient, Malestroit, Mauron, Muzillac, Ploemeur, Plouay, Plouhinec, Pluvigner, Pontivy, Questembert, Quéven, Sarzeau, Sérent, Theix, Saint Avé, Vannes

DEMANDES DE TITRES

CARTE NATIONALE D'IDENTITE ET / OU PASSEPORT

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS au 02.97.60.00.37.

Lundi - Mercredi - Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Jeudi de 9h00 à 16h30 et Samedi de 09h00 à 11h00

Pré-demande en ligne sur https://predemande-cni.ants.gouv.fr
ou formulaire à compléter au stylo noir (à signer le jour du R.D.V)

RDV LE A

PRESENCE OBLIGATOIRE DU DEMANDEUR

(y compris pour les mineurs qui doivent être accompagnés d'un représentant légal)

Pour les justificatifs : fournir les originaux (+ copie si possible)

La demande d'acte de naissance en ligne est gratuite.

PIÈCES A FOURNIR POUR LES PERSONNES MAJEURES		PIÈCES A FOURNIR POUR LES PERSONNES MINEURES	
CARTE NATIONALE D'IDENTITE (validité 15 ans)	PASSEPORT (validité 10 ans)	CARTE NATIONALE D'IDENTITE (validité 10 ans)	PASSEPORT (validité 5 ans)
☐ En cas de perte ou de vol : Timbres fiscaux de 25 € (+ déclaration de perte ou de vol)	□ Timbres fiscaux de 86 €	☐ En cas de perte ou de vol : Timbres fiscaux de 25 € (+ déclaration de perte ou de vol)	 □ Timbres fiscaux : • 17€ moins de 15 ans • 42€ plus de 15 ans
☐ Ancien titre (Carte nationale d'identité ou passeport) en votre possession ou déclaration de perte ou vol		☐ Ancien titre (Carte nationale d'identité ou passeport) en votre possession ou déclaration de perte ou vol	
☐ 1 copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois si 1 ère demande, perte ou vol, ou titre périmé depuis plus de 5 ans		☐ 1 copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois si 1ère demande ou perte ☐ Livret de famille	
☐ Filiation à renseigner : nom, prénom, date et lieu de naissance des parents		☐ 1 photo d'identité couleur aux normes, sans lunettes, de moins de 6 mois, <u>non coupée</u>	
☐ 1 photo d'identité couleur aux normes, sans lunettes, de moins de 1 an, <u>non coupée</u> ☐ Justificatif de départ à l'étranger (Pour le renouvellement des cartes 10+5 ans)		☐ Carte Nationale d'Identité ou passeport (original) du représentant légal	
☐ Un justificatif de domicile au nom du demandeur de moins d'un an : facture eau, électricité, téléphone, avis d'impôt		☐ Un justificatif de domicile des parents de moins d'un an : facture d'eau, d'électricité, téléphone, avis d'impôt)	
<u>Si vous êtes hébergé</u> (+18 ans ou résidence de plus de 3 mois)		☐ Preuve de la nationalité : si le mineur vient d'acquérir la nationalité française	
 □ Attestation sur l'honneur de l'hébergeant □ Justificatif de domicile à son nom de moins d'un an □ Pièce d'identité de l'hébergeant 		☐ Si mineur en garde alternée : les deux adresses doivent obligatoirement figurer sur le titre , fournir : ■ Justificatif de domicile de chacun des parents et jugement ou	
CAS PARTICULIERS		 Justificatif de domicile de chacun des parents et convention + pièce d'identité des deux parents 	
☐ Mariage – veuvage : extrait d'acte de mariage ou de décès (de moins de 3 mois) ☐ Divorce : jugement de divorce mentionnant l'autorisation de garder le nom d'usage ☐ Preuve de la nationalité : si vous venez d'acquérir la nationalité française			